

**RÉSOLUTION DU CONGRES LOCAL DE  
L'ACE-UNEF DANS LE CADRE  
DU 77<sup>e</sup> CONGRES DE L'UNEF**

**- adoptée le 2 décembre 1995 -**

**POUR  
LA DÉFENSE  
DE LA LAÏCITÉ,  
CONTRE  
L'AUTONOMIE  
DES FACS!**

## **Introduction**

Avec le nouveau gouvernement, François Bayrou accède au ministère de l'Éducation Nationale, à l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle. Il s'était déjà fait remarqué lors des législatives de 1993 où il s'était déclaré *"solidaire depuis longtemps des combats menés par les écoles privées"*. Le choix de ce camp lui valut une formidable manifestation laïque le 16 janvier 1994. Il réalisera par la suite le "Nouveau Contrat pour l'École". Les décisions qui en découlent visent la destruction de l'École publique par l'appauvrissement des connaissances, la casse des statuts des enseignants, la connexion de "bassins de formation" à des "bassins d'emplois" et l'autonomie des établissements. Nous avons de quoi nous inquiéter.

Pour nous mobiliser, nous devons disposer d'analyses claires permettant de cerner les enjeux majeurs. L'UNEF doit dénoncer les tentatives d'obscurcissement des lignes de clivages entre le camp laïc et progressiste et le camp obscurantiste.

La laïcité dite "ouverte" est la nouvelle version déformée, dévoyée, de la laïcité qui permet l'extension des établissements privés. Le mélange public-privé est autorisé par ceux-là mêmes qui se réclament du camp laïc. Or, Bayrou, démocrate-chrétien, est lui aussi pour ce mélange. Est-il gagné au combat des laïcs? Assurément, non. Par contre, ce sont les forces qui promeuvent l'éclatement de l'enseignement public, la suppression des diplômes et des programmes nationaux qui ont tout à gagner dans la confusion des genres.

# 1- BILAN DES MESURES CONTRE L'ENSEIGNEMENT DEPUIS LE DERNIER CONGRES

## *1/ la loi Falloux, la laïcité et l'UNEF.*

Quelques mois après son arrivée, le gouvernement, issu des législatives de 1993, a suscité une forte réaction du camp laïc en voulant réviser la loi Falloux, en autorisant un financement libre des collectivités locales aux écoles privées. Le raz-de-marée laïc aboutit à une des plus grandes manifestations depuis 10 ans avec plus de 800 000 personnes à Paris le 16 janvier 1994.

Quelques jours auparavant, le Collectif National de l'UNEF adoptait une motion exigeant l'abrogation des lois anti-laïques, dont la loi Falloux, ainsi que la nationalisation des écoles privées.

L'École publique et laïque est un acquis démocratique, qui a permis à des générations de se hisser hors de l'ignorance et de l'obscurantisme par le droit à l'instruction pour tous. L'enseignement public a aussi permis à ces générations de se doter de qualifications en dehors d'intérêts à court terme d'un patronat qui n'a jamais accepté que l'enseignement lui échappe. C'est pour cela que le patronat et le clergé se retrouvent pour investir l'enseignement public et le placer sous leur contrôle.

La logique des gouvernements de la V<sup>e</sup> République est d'accroître le nombre d'écoles privées. Il n'existe que deux solutions pour les promouvoir. La première suppose que l'on arrose de manière drastique les écoles privées. L'autre consiste à dénaturer l'enseignement public, le détruire de l'intérieur, en lui imposant d'adopter les traits du privé. Bayrou est passé de l'une à l'autre après le 16 janvier en annonçant le "Nouveau Contrat pour l'École", tout en maintenant le financement des écoles privées.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les écoles privées étaient moribondes. L'État va sauver les écoles privées de l'asphyxie financière par la première loi anti-laïque essentielle adoptée en 1959 : la loi Debré. Elle place sur le même plan les enseignements publics et privés, ces derniers étant qualifiés comme "*concourant au service public*". La loi autorise le financement à grande échelle des écoles privées, reconnaît leur "caractère propre", crée des contrats d'association liant l'État à chaque établissement privé et salarie les enseignants du privé. Cette loi rompt avec le principe de séparation de l'Église et de l'État en subventionnant un culte. Unanimement, les

laïcs demanderont l'abrogation de cette loi en recueillant plus de 10 millions de signatures.

Par la suite, d'autres lois et mesures anti-laïques seront adoptées : loi Guerneur (1977), renforçant la loi Debré; la loi Rocard (1984) autorisant le financement des écoles privées agricole par les communes et Départements; l'accord Lang-Cloupet (1992) permet la formation des enseignants du privé au sein des IUFM et résorbe une "dette" de l'État à la hauteur de 1,8 milliard. Le cardinal Lustiger dira alors : "*école catholique et école publique remplissent toutes deux un service public et sont tenues aux mêmes droits et mêmes devoirs*". En 1994, l'État a donné en tout 43 milliards aux établissements privés, religieux à 98%.

Parallèlement, l'enseignement public subit des lois (Faure, Haby, Savary, Jospin) qui le font dériver vers la conception traditionnelle des écoles privées. L'enseignement public perd, peu à peu, ses caractères originaux, basés sur le droit à l'instruction pour tous financés exclusivement par l'État. Le financement diversifié des établissements publics fait écho aux financements multiples des écoles privées. Les réformes pédagogiques substituent l'Éducation à l'Instruction et la pédagogie est centrée sur "l'élève" et non plus sur les disciplines fondamentales, battues en brèche.

Le "caractère propre" de chaque école privée se trouve singé dans le public avec la notion de "projet pédagogique propre". Ces projets se réalisent au sein de "conseils", dotés d'une "autonomie", dont la finalité fondamentale est de disposer d'une institution mélangeant administratifs, usagers et personnalités extérieures (élus locaux, employeurs, travailleurs sociaux...). La législation permet l'introduction des groupes de pression par ces "conseils", pouvant moduler localement le contenu des enseignements.

Une telle pratique relève des méthodes d'organisation des actuels établissements privés dont le "caractère propre" est garanti par des "communautés éducatives". Les "projets pédagogiques propres" conduisent à diversifier les établissements selon la sociologie du quartier ou de la ville, selon les intérêts économiques locaux et à façonner un caractère particulier, à la limite concurrent à un autre établissement. La logique des "projets pédagogiques propres" est la destruction des programmes nationaux et des diplômes nationaux.

En même temps que les lois anti-laïques s'appliquent à l'enseignement public, les partisans des écoles privées inventent la notion du "*grand service public unifié de l'Éducation*". Cette notion amène le ministère à envisager les établissements publics et privés sur le même plan. L'idée de départ est que le service public est aujourd'hui

séparé, avec, d'un côté, l'enseignement public, et, de l'autre, les écoles privées. Celles-ci sont seulement "*associées au service public*" tout en y étant extérieures. Il faut donc grouper les deux parties du service public au sein d'un "*grand service public unifié*". Cela ne pourra s'accomplir que si des mesures de délaïcisation travestissent l'enseignement public, l'alignent sur les écoles privées.

Les prochains projets concernant l'intégration des écoles privées se rapportent au statut des écoles privées qui pourraient devenir des "*établissements publics sous contrat d'association*" ou d'"*établissements d'intérêt public*", permettant de donner un statut totalement similaire pour le privé et le public. Il ne s'agira plus, alors, d'"associer" les écoles privées au service public mais à les y intégrer. Si chaque établissement privé et public sont dotés des mêmes statuts, l'escroquerie du "*grand service public unifié*" sera réalisé.

L'ensemble des réformes achemine l'enseignement public vers les caractères des écoles privées, expliquent que ces dernières appliquent pour elles-mêmes les réformes du public. Dans ces conditions, nous ne pouvons que combattre les propos tenus par Jack Lang et repris par François Bayrou, la veille de la manifestation du 16 janvier, déclarant, un peu rapidement, que l'enseignement privé "*fait partie intégrante du service public*".

L'affaiblissement des principes laïcs permet, de plus, au clergé de renforcer le caractère spirituel de ses écoles. Max Cloupet, secrétaire général à l'enseignement catholique en 1994, disait vouloir "*proposer à travers l'école un regard chrétien sur le monde y compris en mathématiques ou en physique*".

L'Église et le patronat se répartissent les tâches dans la destruction de l'enseignement public. L'Église aspire à contrôler l'enseignement primaire et une partie du secondaire, le patronat s'attribuant l'enseignement technologique et professionnel dans le secondaire et l'enseignement supérieur. Ce sont les deux forces qui oeuvrent à la délaïcisation de l'enseignement public.

L'UNEF doit réaffirmer le principe laïque "*pas un franc de fonds publics aux écoles privées*", le principe de séparation de l'Église et de l'État, de l'Église et de l'École. C'est en avançant clairement la revendication de la nationalisation des écoles privées, sans indemnité ni rachat, que les écoles privées seront réellement combattues. L'abrogation des lois anti-laïques est une nécessité pour que l'État ne finance aucun culte et lutte contre l'obscurantisme. L'UNEF doit défendre le principe de la transmission des connaissances et des savoirs sur des bases rationnelles et scientifiques.

## ***2/ l'application de la réforme pédagogique Jospin-Lang-Fillon.***

Une partie des universités applique partiellement ou totalement une réforme condamnée par les étudiants en 1992, alors appelée "réforme Jospin". Reprise dans ses grandes lignes par J. Lang, elle a été appliquée par son successeur, F. Fillon. Celui-ci n'a pas paru embarrassé par la politique de son prédécesseur, bien au contraire.

L'application de la réforme a pour conséquence la réduction du nombre de Deug de 45 à 10, l'introduction de la dangereuse notion de "module" évinçant implicitement toute référence à la transmission des savoirs, la multiplication de modules sans valeur et le fractionnement de l'année universitaire empêchant toute acquisition sérieuse des connaissances. Le plus grave est la déréglementation des diplômes dont la moitié des contenus peut être définie localement.

M. Fillon a publié deux arrêtés qui s'ajoutent aux arrêtés définissant la réforme pédagogique de Lang dont la logique conduit à l'éclatement du cadre public et national des universités avec des programmes modulables selon les régions.

F. Fillon a annoncé qu'il apporterait quelques "*correctifs qui apparaîtraient nécessaires*" (*Le Monde*, 8/9 mai 94). Cette réforme est une véritable coproduction dont se servent tous les ministres depuis 3 ans. L'arrêté Fillon du 12 mai 94 a modifié l'arrêté Lang du 26 mai 92 qui fixait les lignes générales de la réforme. Ce nouvel arrêté a rendu possible l'étalement de la réforme jusqu'à la rentrée 1996-97. D'ici là, le nouveau ministère nommé par Chirac aura toute latitude pour mettre en place *au sein même* de la réforme toutes les mesures adoptées à la suite des États-Généraux et de la loi-cadre proposés par le nouveau gouvernement.

## ***3/ le rapport Laurent.***

Ce rapport constitue un véritable pré-projet pour le gouvernement actuel. Il évoquait une forte augmentation des droits d'inscription : 2000F en 1er cycle, 3000 et 4000F en 2è et 3è cycle; une régionalisation des enseignements par le biais des Instituts Universitaires Régionaux; une accélération de financements locaux préparant un éclatement des enseignements nationaux; la mise en place de "*l'alternance*" université-entreprise pour 150 000 étudiants; une aide sociale régionalisée en partie par le biais de contrats définissant les besoins locaux; l'apparition de bourses semestrielles; la quasi suppression de l'ALS (allocation logement).

Le rapport a montré que la droite allait s'appuyer sur l'arsenal législatif de leurs prédécesseurs pour mettre en place leur politique. Nous l'avons vu avec la réforme pédagogique, mais nous pourrions évoquer les contrats d'établissement considérés comme un "*progrès*" dans la gestion des universités.

L'absence de perspectives nationales permettant la centralisation des luttes a contribué à la démobilisation alors que les étudiants en mouvement étaient, dans leurs universités, très nombreux et très déterminés.

Le gouvernement va extraire de ce rapport différentes propositions comme le renforcement du pouvoir des Régions dans les premiers cycles.

#### ***4/ La loi Pasqua sur les schémas régionaux.***

Le 4 février 1995, la loi Pasqua sur l'aménagement du territoire était adoptée. Cette loi organise, entre autres, un rapprochement entre les intérêts locaux et l'enseignement supérieur. Les collectivités territoriales ainsi que le patronat sont associés à l'élaboration des schémas : "*L'État et les collectivités territoriales ou leur groupement incitent les personnes physiques et les personnes morales de droit privé à participer à la réalisation des objectifs d'aménagement et de développement du territoire*". Il est prévu "*la création d'universités thématiques, destinées à se développer dans des villes moyennes, éventuellement insérées dans des réseaux de ville, et dotées de contrats de recherche correspondant à leur spécialisation*". Les intérêts locaux pourront même piloter la recherche!

La loi prévoit la création de deux universités à statut dérogatoire avant fin 1996, susceptible d'avoir une très grande marge de manoeuvre dans la définition de diplômes locaux, accentuant l'autonomie autorisée par la loi Savary. Enfin, la loi s'inscrit dans la continuité du schéma "Université 2000" puisque "*le schéma fixe également les orientations permettant d'assurer le rayonnement international des pôles universitaires d'excellence*". La note de cadrage reçue par tous les présidents d'université est très explicite. Il s'agit de "*présenter une stratégie de développement en région, pour les formations supérieures et de la recherche, qui servira à éclairer les futurs exercices de programmation régionale*".

Enfin, le projet d'établir un "*grand service public unifié*" regroupant les écoles privées et l'École publique est évoqué. L'interpénétration des écoles privées et du service public est autorisée car : "*on entend par enseignement supérieur toute formation*

*initiale ou continue, publique ou privée*"(note de cadrage). Si une formation existe dans le privé, le ministère ne créera pas son équivalent pour le public, obligeant les étudiants à s'inscrire dans le privé. Le patronat, les collectivités territoriales, le recteur, le président d'université sont rassemblés dans des comités de pilotages dont sont exclus étudiants et enseignants. Nous n'avons pas la moindre illusion sur ces comités et nous ne devons pas y entrer. De la même manière, au sein des conseils, les étudiants sont consultés, mettant à nue la réalité de ces conseils. Nous refusons de nous inscrire dans la logique d'amendement des schémas.

Nous ne pouvons pas dissocier ces schémas de toutes les mesures en cours. C'est la logique du plan "Université 2000", celle des financements diversifiés des facs, de la privatisation, au mépris des intérêts des étudiants. Nous devons informer les étudiants, exiger l'abrogation de la loi Pasqua sur ces schémas.

## **2- LA CONTINUITÉ DES MESURES PASSÉES**

### ***1/ le plan "Université 2000".***

Jospin et Lang ont introduit une nouvelle carte universitaire, appelée schéma "université 2000", hiérarchisant les facs en trois niveaux : les pôles universitaires européens où sont concentrés les moyens d'enseignement et de recherche, les universités de "seconde division", selon l'expression de C. Allègre, ancien conseiller de Jospin, et les antennes locales, sous-encadrées et réduites au minimum, se limitant à des formations de premiers cycles dévaluées.

Le dernier congrès de l'UNEF avait pris position pour "*l'arrêt du schéma université 2000*". Forte de cette prise de position, l'UNEF doit la réaffirmer et mener campagne pour gagner cette revendication en la liant avec l'ensemble des mesures régionalisant les facs.

### ***2/ la contractualisation.***

Elle implique, par le biais des contrats Etat-université-régions (ouverts aux entreprises), un financement différencié fac par fac, financement qui est en partie



régionalisé et ouvert aux intérêts privés. cela signifie la fin du financement public et national, l'ouverture des universités aux collectivités locales et aux entreprises.

Cette diversification des ressources par des financements locaux s'accompagnent d'un transfert de compétences. Selon le principe "qui paie, commande", les régions et les entreprises peuvent intervenir dans la définition du contenu des études. Elles financent telle ou telle filières qu'elles jugent adaptées à la conjoncture économique locale.

La logique de la contractualisation, c'est l'éclatement du cadre public et national des formations, des diplômes, s'appuyant sur des "*projets pédagogiques propres*". C'est la logique traditionnelle de la droite, celle de l'autonomie des facs, du financement privé et des diplômes locaux.

### ***3/ les IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés).***

Un des axes principaux de la droite est déjà présent dans l'université : la professionnalisation des filières. Il s'agit de formations en "alternance" université/entreprise passant notamment par l'existence des IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés). Les IUP recrutent à bac+1, et sélectionnent les étudiants sur dossier. Les enseignants doivent pour la moitié d'entre eux des cadres des entreprises. Les formations comprennent au minimum 5 mois de stage en entreprise sur les trois années d'études. Les IUP délivrent des diplômes modulés localement selon les besoins du patronat. Notons que, dans les IUP, les ingénieurs reçoivent une formation à bac+4 au lieu de bac+5 auparavant. Dans les IUP, on veut abaisser le niveau de formation à bac+4 dont une partie se ferait "sur le tas", directement en entreprise.

L'objectif des gouvernements depuis des années est de substituer des filières professionnalisées aux actuelles filières universitaires basées sur les disciplines fondamentales. De fait, les IUP s'articulent sur la réforme pédagogique dont un des aspects est la période d'orientation permettant, par la suite, la ventilation des étudiants vers des formations professionnalisées.

### ***4/ les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres).***

Ils sont destinés à former les instituteurs et les profs du secondaire dans un corps unique et visent à régionaliser les formations des enseignants et la gestion des postes. L'entrée en IUFM se fait sur dossier et entretien, c'est-à-dire sur "profil". Le recrutement est régionalisé, le nombre de places disponibles dans les IUFM

correspond au nombre de postes à pourvoir dans l'académie. Le nombre d'allocations accordées varie d'un IUFM à l'autre, et dépend des besoins en enseignants par discipline.

Des projets d'établissement doivent être définis pour la période 1995-99 sur le contenu des formations proposées. Cela se déroule en concertation avec les collectivités locales et les entreprises qui le souhaitent. Jospin avait annoncé que l'objectif est de transformer le CAPES en diplôme académique, et non plus national.

La déqualification qui touche les étudiants se traduit par la circulaire sur les projets d'établissement : "*...le souci de former à l'exercice d'un métier polyvalent doit conduire à éviter l'accumulation de connaissances trop spécialisées dans les différents domaines...*". La formation des enseignants sur la base de leur discipline est ainsi jetée aux orties pour sombrer dans le pédagogisme. Les IUFM délivrent en effet une formation dévalorisée avec l'introduction de matières prétendument "pédagogique" qui défrayèrent la chronique au début des IUFM (manipulation de cubes, danse folklorique, etc.) au détriment des disciplines. Il ne s'agit pas d'apporter une formation pédagogique complémentaire aux enseignants, mais, selon les promoteurs des IUFM eux-mêmes, de former un nouveau type d'enseignant qui n'auraient plus comme mission première de transmettre des connaissances et des savoirs mais d'inculquer des "savoir-faire" et des comportements d'adaptation à des situations données, sociales ou professionnelles.

Pour la rentrée 94-95, F. Fillon a créé des licences "pluridisciplinaires" qui délivrent un enseignement hétéroclite et déqualifié pouvant être professionnalisés. La logique de ce type de diplôme est de disposer d'enseignants polyvalents et interchangeables. Ces diplômes devraient servir de moyen pour former les "nouveaux" enseignants, formés non sur leur discipline respective mais dans l'objectif de devenir des "éducateurs".

## ***5/ Contre les lois prônant l'autonomie des facs.***

### ***-A- la loi Faure et Savary.***

La politique menée par tous les gouvernements depuis plus de 25 ans, s'inscrit dans le droit fil de deux lois fondamentales de la Vè République concernant l'université : la loi Faure de 1968 et la loi Savary de 1984. Il faut souligner que ce sont les dispositions de

ces deux lois qui régissent toujours, avec la loi d'Orientation de 1989, l'enseignement supérieur.

En réaction à la grève générale de mai 68, le régime gaulliste a institué une réforme fondamentale de l'université instaurant l'existence de faculté autonomes gérant leur propre budget : *"les universités sont des établissements publics à caractère scientifique et culturel, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière"* (article 3 de la loi Faure). L'autonomie financière permet l'introduction de capitaux privés et de fonds régionaux dans le financement des facs, la loi indiquant qu'elles peuvent disposer *"d'autres ressources provenant de legs, donations, participations des employeurs au financement des premières formations professionnelles. Elles peuvent recevoir des subventions des régions, des Départements et des Communes"*.

Avec l'autonomie, la participation des syndicats étudiants à l'application de cette politique est l'axe principal de la loi Faure. Elle crée des conseils d'université et d'UFR composés d'enseignants, d'étudiants et de *"personnalités extérieures choisie pour leurs compétences"* (patronat), qui sont chargés de gérer l'autonomie des facs. Le lien très étroit unissant l'autonomie et la participation a été explicité par Faure lui-même lors du débat au Parlement : *"Autrefois, on n'avait pu définir l'autonomie parce qu'on n'avait pas pensé à la participation"*.

c'est la question décisive. Ce qui n'avait pu être imposé brutalement et de manière frontale aux étudiants, doit l'être avec leur appui (ou du moins de certains d'entre eux). Le pouvoir met en pratique ce qu'il appelle le principe de "subsidiarité", ou de cogestion, qui consiste de la part du pouvoir à faire prendre en charge par les étudiants eux-mêmes les attaques qu'il leur porte. Il s'agit à travers ces conseils d'associer les étudiants, et en premier lieu leurs organisations syndicales, à l'application du démantèlement de l'université afin de désamorcer tout risque d'affrontement. Nous voyons bien que ces conseils ne sont pas des "acquis démocratiques" des étudiants mais des organismes chargés au contraire de détruire l'ensemble du service public et national de l'enseignement supérieur.

En 1983, le ministre de l'Éducation A. Savary présentait ainsi sa nouvelle loi : *"Je ne reviendrai que rapidement sur la loi d'Orientation du 12 novembre 1968. Ce texte élaboré par le président E. Faure en réponse à l'explosion de mai 68, a affirmé trois principes : autonomie, pluridisciplinarité et participation, dont j'ai déjà dit qu'ils constituaient une avancée pour les universités, et que je les reprenais largement à mon compte"*. La filiation avec la loi Faure est ici totale.

Savary va même plus loin dans l'autonomie des universités : *"les gouvernements qui se sont succédés depuis 1968 ont refusé d'accompagner cette réforme de mesures permettant l'autonomie de s'exercer de façon réelle. (...) Il est important que les établissements dans leurs conseils, s'ouvrent, et s'ouvrent si possible davantage, sur les personnalités extérieures, représentant les intérêts économiques et sociaux. A l'heure de la décentralisation, il est important aussi que les collectivités territoriales soient elles-mêmes représentées de façon réelle et active"*.

La loi Savary instaure une forme de sectorisation et de sélection à l'entrée des facs qui permet notamment l'existence du système Ravel. *"Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement, constatée par l'autorité administrative, les inscriptions sont prononcées, après avis du président de cet établissement, par le recteur chancelier, selon la réglementation établie par le ministre de l'Éducation Nationale, en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat et des préférences exprimées par celui-ci"* (art. 14). Nous voyons que l'idée selon laquelle la loi Savary assurerait le principe de la libre inscription de chacun dans la filière de son choix est un mythe complet.

la loi permet la mainmise totale du patronat sur les enseignements : *"les enseignements supérieurs sont organisés en liaison avec les milieux professionnels :*  
- *leurs représentants participent à la définition des programmes dans les instances compétentes;*  
- *les praticiens contribuent aux enseignements;*  
- *les stages peuvent être aménagés dans les entreprises publiques ou privées ou l'administration, ainsi que des enseignements par alternance"* (art. 5).

Enfin, la création de diplômes locaux, sans reconnaissance nationale est autorisée : *"Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours"* (art. 17).

Les lois Faure et Savary sont incompatibles avec le maintien de l'enseignement supérieur comme service public. L'UNEF doit se prononcer pour leur abrogation, tout en luttant contre les aggravations que le gouvernement Chirac projette d'y apporter.

### ***-B- la loi d'Orientation de juillet 1989 de Jospin.***

Cette loi se fixe comme objectif l'"assouplissement" et la "décentralisation " de l'enseignement supérieur. Cette loi autorise, dans le cadre des institutions de la Vè

République, le ministre de l'Éducation Nationale à imposer n'importe qu'elle réforme par les moyens particulièrement antidémocratiques des décrets et des arrêtés. C'est en vertu de cette loi que Jospin et Lang ont fait adopter leurs mesures, sans passer par le Parlement. De plus, cette loi impose à chaque établissement universitaire de réaliser un "*projet pédagogique propre*", distinct par conséquent des autres universités

### **3- LES MOTIVATIONS DES ADVERSAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

#### *1/ pourquoi des réformes universitaires?*

Les deux axes principaux de la politique de Jospin-Lang, et aujourd'hui de Bayrou, c'est d'une part la destruction du cadre public et national des diplômes, et d'autre part l'appauvrissement des enseignements. Ces éléments correspondent aux deux nécessités actuelles du capitalisme que sont la casse des statuts et la déqualification des emplois.

L'un des objectifs prioritaires du patronat aujourd'hui, c'est la destruction des garanties que les travailleurs ont arrachées pour défendre les salaires et les conditions de travail. S'il s'acharne à disloquer les diplômes nationaux, c'est parce qu'ils sont reconnus dans les conventions collectives, dans le statut général de la fonction publique, et donnent droit à des grilles nationales de salaires. L'autonomie, le financement privé des facs, et leur corollaire, la création de diplômes locaux, permettent au patronat de contourner ce qu'il appelle les "contraintes statutaires" et d'abaisser les coûts salariaux.

D'autre part, la politique universitaire menée correspond au processus de déqualification généralisée qui touche l'ensemble des emplois. La thèse selon laquelle l'introduction dans la production des nouvelles technologies, de l'informatique, de la robotisation, etc... amènerait une revalorisation du travail humain, et un besoin accru de main d'oeuvre qualifiée, notamment intellectuelle, est un mythe. Dans le cadre d'une économie régie exclusivement par la recherche du profit, et non par la satisfaction des besoins sociaux, l'utilisation des progrès technologiques ne peut produire au contraire qu'une dégradation du travail et une déqualification des emplois, c'est-à-dire un transfert de main d'oeuvre des emplois qualifiés vers les emplois peu qualifiés, flexibles et polyvalents.

La déqualification des emplois nécessite que l'enseignement ne soit plus fondé seulement sur la transmission des connaissances, mais sur l'acquisition de

l'"expérience" d'un certain nombre de "comportements d'adaptation". Le patronat a besoin d'abaisser le niveau général de formation. Il a besoin d'un grand nombre d'étudiants formés à bac+2, voire bac, et souhaite réduire les formations de niveau bac+4, bac+5. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la politique de "professionnalisation" de l'enseignement supérieur, qui privilégie l'apprentissage en entreprise par rapport aux savoirs théoriques. Les IUP, par exemple, visent à développer les ingénieurs de "contrôle" et d'"entretien", par une formation "sur le tas", en réduisant les ingénieurs traditionnels de "conception".

Les objectifs du patronat pour l'enseignement supérieur sont clairs : apporter moins de savoirs, moins de connaissances, mais une plus grande aptitude à se conformer aux nouvelles normes du capitalisme que sont la précarité, la flexibilité, les reconversions et les délocalisations.

Les problèmes bien réels que connaissent les étudiants ne sont pas dus aux carences du système universitaire : le fait que des diplômés à bac+4 ou bac+5 ne trouvent bien souvent que des "petits boulots" n'est en rien un problème scolaire. On aura beau multiplier des réformes concernant l'organisation et le contenu des études, on ne résoudra pas un problème qui est de nature économique et social et non pas pédagogique.

## ***2/ les enjeux de la réforme pédagogique.***

Les positions patronales sont reprises par le "Nouveau contrat pour l'École", les projets du rapport Laurent, les conclusions des Présidents d'universités du mois d'avril ou du rapport Lavroff sur les premiers cycles remis au gouvernement le 15 mai 95. On peut dire sans exagération que ces positions remettent en cause la conception de l'école telle qu'elle existe depuis la Révolution française et constituent un formidable retour en arrière obscurantiste.

L'opposition entre l'Instruction et l'Éducation a été le fondement même de la naissance de l'école en France. Face à l'institution cléricale qui se déclarait pour un enseignement favorisant l'éducation comme simple production de comportements d'adaptation à des situations données (les "bonnes manières", la soumission à des normes économiques, l'insertion sociale), Condorcet réduisit la mission de l'école à l'instruction égale pour tous, comme point de vue critique sur les contraintes idéologiques et sociales : *"Il faut que la puissance publique se borne à l'instruction, en abandonnant aux familles le reste de l'éducation."* (Premier mémoire sur l'Instruction publique).

L'idée de base des nouveaux "pédagogues", c'est que l'élève détient en lui-même le savoir, et n'aurait besoin d'apprendre que la méthode propre à le révéler. Cette méthode est fournie précisément par le fatras de psychologie, de "communication", de "schémas cognitifs" prodigués dans certains IUFM et qui se répandent dans toute l'École publique.

Le prof doit ressembler à ses élèves, il n'a pas besoin d'en savoir beaucoup plus qu'eux en ce qui concerne les disciplines. Il n'est qu'un membre de ce qui est nommé le "groupe-classe", qu'il a juste comme fonction d'"animer". En décentrant l'objectif de l'enseignant, qui est de transmettre des connaissances, celui-ci n'a plus besoin d'être formé sur sa discipline. Tout va partir de l'élève en se fondant sur le "concret" contre l'abstrait, "l'intuition" contre la raison, les "sentiments" contre l'intelligence.

Nous retrouvons les mêmes principes "pédagogiques" à la base de la réforme des cycles universitaires, avec l'introduction de modules de "méthodologie", qui n'apprendront rien sinon d'"apprendre à apprendre". L'instauration des DEUG fourre-tout, où l'on apprend que des bribes de disciplines, sous couvert de "pluridisciplinarité", est aussi destinée à réviser à la baisse le contenu de l'enseignement supérieur, soi-disant pour répondre aux besoins des jeunes des banlieues qui arrivent à l'université.

face à ce déluge obscurantiste, l'UNEF doit prendre position et défendre à tous les niveaux le principe élémentaire de l'instruction, en premier lieu la formation des enseignants sur la base de leur discipline, chargés d'enseigner des savoirs et des programmes nationaux.

## **4- POUR UN SYNDICAT DE MASSE, REVENDICATIF, ANTIRACISTE ET ANTI-IMPÉRIALISTE**

### *1/ ce que l'UNEF doit revendiquer.*

Nous ne pouvons pas découper la politique menée en "bons" et "mauvais" côtés. Nous ne pouvons pas soutenir certains aspects "positifs" en rejetant quelques points "négatifs". Cette politique relève d'une politique globale, celle de la destruction du cadre public et national de l'université, celle de la dévalorisation des enseignements, que l'on ne peut ni amender ni négocier. Pour rompre totalement avec elle, l'UNEF doit se prononcer et combattre :

- pour l'abrogation de la loi Pasqua sur les schémas régionaux.
- pour l'abrogation des lois anti-laïques, en particulier : la loi d'Orientation de 1989, la loi Savary et la loi Faure.
- la nationalisation, sans indemnité ni rachat des écoles privées. Pour la réaffirmation de la laïcité, contre tout groupe de pression au sein des établissements.
- pour l'arrêt immédiat du schéma "université 2000" et de la contractualisation, pour le maintien du cadre exclusivement public et national du financement des diplômes, le réengagement financier de l'État et la nationalisation des fonds régionaux déjà mis en oeuvre.
- L'UNEF doit exiger l'abrogation de la réforme pédagogique de Jospin-Lang-Fillon qui donne un cadre pour les prochaines réformes pédagogiques en modifiant tel ou tel aspect de la réforme initiale, mais en conservant le principe général d'autonomie.
- contre les formations en alternance et contre les IUP, contre toute intervention du patronat dans l'organisation et le contenu des enseignements.
- contre les conséquences des IUFM, contre le recrutement sur profil et régionalisé, contre les pseudo-disciplines pédagogiques et pour l'attribution d'une allocation d'études pour tous les étudiants désirant préparer le CAPES après le DEUG, telle qu'elle existait avant 1975.



- pour la suppression des prêts bancaires, pour des bourses en nombre suffisant, attribuées en fonction des critères sociaux définis nationalement et gérées par les CROUS.

## ***2/ contre les États Généraux de Chirac.***

Même si le gouvernement se fait discret sur ces projets universitaires, la présentation de la politique générale de Juppé, a clairement montré les axes essentiels qu'il comptait mettre en oeuvre :

- **disloquer totalement les DEUG, professionnaliser les premiers cycles** : il faudrait *"La modernisation du premier cycle, c'est-à-dire la diversification des filières qui doivent davantage tenir compte de la réalité du marché du travail appréciée dans chaque bassin d'emploi..."*

- **accélérer la régionalisation des universités** : *"L'État a besoin de nouveaux partenaires. Depuis plusieurs années, les collectivités locales et surtout les régions sont parties prenantes dans la politique universitaire. Leur effort financier a permis le lancement du plan université 2000. Il faut maintenant passer d'un système de cofinancement à un système de coresponsabilité."*

Une fois les objectifs posés, le gouvernement doit mettre en place la meilleure méthode pour faire passer ses plans : *"J'ai demandé au ministre de l'enseignement supérieur(...) d'organiser (...) dans la continuité de la concertation qui a abouti au "nouveau contrat pour l'école", une réflexion qui associera tous les secteurs de l'opinion, tous les usagers du système éducatif, tous ses responsables et partenaires"*.

Cette réflexion passera par des États-Généraux. Chirac a annoncé ses intentions précises concernant l'ensemble du système éducatif dans *La Croix* (5 mai 95) : *"Comment envisager les réformes qui s'imposent? Je crois qu'il faut d'abord organiser un grand débat, comme en 1987, lors des États-Généraux de la Sécurité Sociale. Ce débat devra faire l'objet d'une large synthèse. Le gouvernement élaborera sur cette base un projet de loi-cadre sur les grands principes qui devront inspirer la réforme de notre système scolaire. Ce projet de loi sera soumis à l'approbation par référendum, les enjeux intéressants l'ensemble des Français"*.

Le gouvernement tend un piège aux syndicats dont il ne peut se passer pour réformer le système éducatif. Il doit de les entraîner dans l'élaboration collective d'une vaste

réforme grâce aux États-Généraux, où il sera demandé à chaque syndicat d'amener ses propositions, le gouvernement réalisant la synthèse. Si les syndicats apportent leur caution à cette entreprise d'intégration de leur structure dans la politique du gouvernement, ils seront incompétents par nature pour se mobiliser contre la loi-cadre.

Nous ne devons pas commettre l'erreur d'assister aux négociations dans les États-Généraux et de ne contester que quelques mesures qui ne nous conviennent pas. La logique de démantèlement est globale, même adjointe de quelques mesures dites "positives". La politique d'accélération de la régionalisation-privatisation des universités prend ses racines dans ces États-Généraux. L'UNEF doit donc mener campagne pour leur boycott et inviter les autres syndicats à faire de même.

### ***3/ pour un mouvement de riposte national et unitaire.***

Même si le boycott des États-Généraux se produisait, il faudrait appeler, par ailleurs, à la mobilisation des étudiants. L'offensive contre l'université ne peut être repoussée que par un mouvement national. L'activité syndicale aborde diverses situations, qui vont de l'obtention d'une dérogation en cas de redoublement à des luttes de masse. Sans évincer l'ensemble des activités locales que les militants de l'UNEF mène, nous devons aussi favoriser des initiatives nationales. Un premier pas a été franchi avec la rencontre nationale des résidents en novembre 94. Cette initiative interne doit pouvoir trouver son correspondant en initiative externe, avec une préparation liant les luttes partielles et localisées dans les facs avec les étudiants.

L'UNEF devrait prendre l'initiative d'Assises de défense du cadre public et national de l'université sur le thème "***non à l'autonomie des facs, non à la privatisation!***". Ces Assises, préparées par des AG locales, permettraient de faire le lien entre tous les problèmes rencontrés sur les facs et l'application des plans gouvernementaux.

Pour gagner des luttes, nous devons être attentifs à l'unité des étudiants. Unité dans les mots d'ordres, unité dans le temps. Nous devons être soucieux de mettre en avant des revendications unifiantes permettant d'agrèger un maximum d'étudiants sur toute la France. Le BN et le CN doivent beaucoup plus mettre l'accent sur des campagnes nationales sur les enjeux majeurs du moment.

L'UNEF doit interpeler systématiquement l'UNEF-ID afin de favoriser l'unité des étudiants et de leurs organisations. Mais unité ne veut pas dire unicité. Nous ne cherchons pas systématiquement à nous aligner sur leurs positions. Quand nous interpellons l'UNEF-ID, c'est toujours dans l'intérêt des étudiants, sur la base de la lutte

contre les mesures de démantèlement de l'université avec des revendications liées à l'actualité.

Au-delà des divergences qui peuvent exister entre nos deux organisations, nous devons avancer la proposition de la réunification syndicale. Cette perspective doit permettre l'unité maximale des étudiants, réenclencher un regain d'intérêt pour le syndicalisme en évitant les batailles intersyndicales dans les mouvements. Cet objectif est subordonné aux conditions de succès des luttes étudiantes.

#### ***4/ lier les revendications étudiantes aux revendications des travailleurs.***

Nous avons vu que les étudiants n'auront rien à gagner en terme d'obtention d'emploi en se contentant d'apporter des modifications pédagogiques à l'université. Ce ne sont pas des modules "d'insertion professionnelle" (savoir rédiger un CV, développer ses capacités de "communication", acquérir des "techniques de recherche d'emploi", etc.) que les étudiants trouveront du travail. Il faut que l'UNEF mène une campagne sur les 35 heures sans perte de salaires avec embauche équivalente en relation avec les syndicats de salariés, notamment la C.G.T. Cela pourrait prendre la forme "***d'Assises Locales et Nationales de lutte pour l'emploi des jeunes et des travailleurs***" dont l'objectif serait de déboucher sur une manifestation nationale. Le rôle de l'UNEF, dans ce cadre, serait de faire prendre conscience aux étudiants que les projets en cours pour l'université n'ont pour vocation que d'accompagner la restructuration de la crise de l'économie multipliant emplois précaires, déqualification et casse des acquis sociaux dont les conséquences sont pour les étudiants : liquidation des filières basées sur les disciplines fondamentales surqualifiant les jeunes, création de diplômes locaux...

#### ***5/ lutter contre la montée du racisme en France.***

Le racisme prend une dimension grave à l'heure actuelle, dans la mesure où s'installe en France un "consensus raciste". Alors que le racisme se banalise, des organisations traditionnellement du côté des immigrés se mettent à dire qu'il existe un "problème" des immigrés "clandestins", ou que les lois Pasqua n'ont besoin que d'un "toiletage"... Cette dérive désarme les immigrés, renforce le poids de l'extrême-droite et obscurcie les responsabilités du patronat dans la crise économique.

Les militants de l'UNEF connaissent la circulaire Sauv -Marchand qui autorise, depuis 1991, la pr fecture a discerner chez les  tudiants  trangers ceux qui sont de "faux"

étudiants de ce qui sont des "vrais". Un changement de filière, une absence à un examen, un échec, peut justifier le refus de renouvellement d'une carte de séjour temporaire. Ce qui conduit en pratique à une expulsion du territoire français. L'abrogation de cette circulaire est plus que jamais nécessaire.

Même si Pasqua n'a pas été reconduit dans ses fonctions au ministère de l'Intérieur, sa politique demeure. Nous devons exiger l'abrogation pure et simple de toutes les lois Pasqua ainsi que de l'actuel code de la nationalité. L'UNEF doit également lutter contre toutes les mesures discriminatoires existantes.

La montée du racisme a pour corollaire la montée de l'extrême-droite. Le FN se maintient dangereusement et la simple dénonciation des actes racistes par ses militants ne suffit pas. Nous devons organiser une riposte pour empêcher l'ex-pression du FN. Il est inadmissible que le FN soit banalisé et qu'il se pavane sans réaction forte. Nous devons défendre le principe d'appeler systématiquement à la même heure, le même jour, au même endroit des rassemblements, manifestations pour empêcher la banalisation FN et le contraindre à reculer dans son travail de masse.

Le racisme prend ses racines dans la crise économique. Aussi, les réponses que l'on pourra y apporter seront les meilleures garanties à terme de l'affaiblissement de ce fléau. Quand nous luttons pour une amélioration des conditions de vie et d'études, quand des syndicats de travailleurs offrent des issues à la crise économique, le mouvement syndical sape le fond de commerce du FN.

## ***6/ lutter dans le camp anti-impérialiste.***

Nous vivons désormais sur une planète largement dominée par le "monde occidental" et les équilibres sont plus précaires qu'auparavant. C'est pour cette raison que les États-Unis, des pays européens, ou même le Japon, veulent étendre leur surface d'influence en s'érigant le droit d'intervenir où bon leur semble. Ces interventions néo-coloniales se font en général sous la bannière de l'ONU, qui n'est en rien un organisme neutre, à la tête de laquelle on retrouve les pays impérialistes.

L'activité de l'UNEF dans le domaine international doit être liée à la détermination claire des adversaires que sont les impérialistes et s'opposer à leur politique de domination du monde par le contrôle des matières premières, le soutien tacite à des régimes (Rwanda, Zaïre, etc.) qui asservissent leur peuple. Quand l'ONU intervient,

elle le fait dans le but de maintenir les pays en rébellion dans le giron impérialiste en imposant les lois du F.M.I.

L'UNEF doit clairement prendre position dans le camp anti-impérialiste et lutter pour empêcher les agressions impérialistes :

- il faut exiger l'arrêt de l'embargo touchant les peuples cubain, irakien, libyen et serbe.
- le retrait inconditionnel des troupes d'occupation impérialiste où qu'elles soient.

Le cas de l'Algérie est des plus préoccupant. En fonction des attaches traditionnelles, il se peut très bien que la France connaisse un afflux très important d'Algériens. Au cas où cela se produirait, nous devrions mener campagne pour l'accueil de tous les réfugiés. La politique du gouvernement, de chasse aux immigrés, serait de limiter voire interdire l'entrée d'immigrés. Ce type de situation engendrerait un renforcement du racisme dont seul le FN pourrait bénéficier.

La situation de l'Algérie se produit sur fond de crise économique. Ce sont les plans du F.M.I. qui sont les facteurs de la dégradation sociale et économique du pays. Les Algériens ne trouveront d'issues que par des réponses apportées par le mouvement ouvrier éradiquant les mesures d'austérité. L'UNEF, si elle s'engage dans une campagne de solidarité, doit l'organiser en liaison avec des syndicats de travailleurs du pays qui se battent à l'heure actuelle contre les privatisations, la casse des acquis sociaux...

### ***7/ affirmer le caractère ouvert et pluraliste du syndicat.***

L'UNEF doit se donner les moyens de devenir une organisation de masse. Cela passe par une analyse, des revendications et des méthodes de luttes correctes. Mais cela passe aussi par son fonctionnement interne. Nous ne pouvons nous résoudre à ce qu'une seule sensibilité soit représentée au BN surtout lorsqu'elle pèse 60 ou 70% des votes de congrès.

L'ensemble des adhérents et des étudiants doit pouvoir se reconnaître dans le syndicat. Dans le contexte actuel, la création de tendances n'aurait pour conséquence que le fractionnement des forces militantes en fonction des affinités politiques. Par contre, nous devons ancrer le système de *l'inclusivité des sensibilités* dans nos principes d'élection de toutes nos instances. Le dernier congrès a montré que la présence de 3 textes syndicaux pouvant circuler dans l'organisation était un fait reconnu et admis. Il

faut aller plus loin. A chaque instance, les camarades se réclamant de telle ou telle plate-forme doivent pouvoir avoir des représentants de manière équitable. Ainsi, l'ensemble des sensibilités participent à la construction du syndicat et permettent la continuation des débats dans un contexte où aucun camarade n'est laissé "sur la touche".

Pour restaurer la confiance dans nos rangs, nous devons établir le principe de la préparation collégiale du congrès national ainsi que son déroulement interne.

- L'ensemble des textes de congrès doit pouvoir être envoyé par le BN aux AGE pour préparer les congrès locaux.
- L'organisation du congrès, son ordre du jour, l'ordre des interventions, doivent être préparés dans un cadre collégial.
- Lorsque des points d'orientation apparaissent après débat comme inconciliables, des votes contradictoires entre des textes doivent pouvoir avoir lieu.
- Une représentation équitable des adhérents proposant une orientation différente doit être assurée au BN, ainsi qu'un partage des tâches et responsabilités.

Un compte-rendu écrit et détaillé des BN et CN, incluant tous les textes et propositions présentés, doit être envoyé à l'ensemble des AGE.

Le BN doit cesser de considérer les AGE exprimant des désaccords très prononcés comme des adversaires. Les pratiques de dissolution de l'AGE de Nanterre, d'exclusion de militants de Paris 1 pour entrave au règlement intérieur, doivent arrêter. Cette AGE est exsangue, beaucoup de militants partent ou ne veulent plus travailler avec l'actuelle direction de P1. Il semble que nous soyons arrivé à un point de non-retour. Si le principe d'inclusivité avait été instauré, nous n'en serions pas là. Il faut un congrès extraordinaire sur cette AGE, permettant le partage des responsabilités entre toutes les sensibilités, inaugurant un redémarrage conséquent de l'AGE et de toutes les forces se réclamant de l'UNEF.

Sur Nanterre, il existe l'AGEN et l'UNEF-Nanterre, c'est-à-dire deux structures se revendiquant de la même organisation. De la même manière que sur P1, il faut un congrès de réunification sur cette fac, avec un système de représentation proportionnel des deux sensibilités au niveau du bureau d'AGE.

**Conclusion :**

La reconnaissance de masse de l'UNEF passe par l'utilité que notre syndicat peut avoir pour tous les étudiants. Quand nous menons des campagnes, il faut qu'elles soient nationales, que celles-ci servent à tous les étudiants de France. Nous devons nous engager dans les prochains mois à affronter un gouvernement anti-étudiant.

M. Bayrou a des objectifs politiques à atteindre : détruire l'enseignement public et laïc, détruire les diplômes nationaux, détruire les acquis démocratiques. Le corollaire de cette politique est de permettre à l'Église et au patronat de faire main basse sur la jeunesse, sur son niveau culturel et ses qualifications.

Face à l'État, seul un mouvement national, coordonné et unitaire, peut marquer des points, faire reculer les plans gouvernementaux. Notre syndicat ne pourra être reconnu que s'il prend le chemin de l'indépendance vis-à-vis des lois anti-laïques.